



Ecole de Lossy

2022 - 2023

Chers parents,

Ce document a été créé afin que toutes les informations liées à la scolarité de votre enfant y soient regroupées.

Il est valable pour l'ensemble de l'année scolaire 2022-2023.

Vous pouvez le télécharger sur le site de notre commune.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Les enseignants de La Sonnaz

Coordonnées des enseignants

Directrice :

Mme Christine Monpays

026/460.68.41 (lu-ma-mercredi matin)

dir.ep.granges-paccot@eduf.fr

Salle des maîtres : 026/476.06.60

Degré	Titulaire(s)
1-2H A	Johanna Page
	Koralie Dupont
1-2H B	Sabine Hough
	Mélanie Cruz
3H	Sarah Baechtold
4H	Elisabeth Couselo
	Magalie Barras Pythoud
5H	Karine Fertig
	Laurence Barras-Piller
6H	Martine Rolle Chatton
	Cristina Nieto
7-8H	Frédéric Berset
	Lenka Overney

Inspecteur scolaire	M. Willy Maillard	026/305.73.82
Conseiller en charge des écoles	Mme Gwenaëlle Ecoffey	026/475.23.53
Cheffe de bâtiment	Mme Magalie Barras Pythoud	079/441.38.74
Bureau communal		026/475.23.53
Responsables du bus scolaire	Mme Gwenaëlle Ecoffey / M. Pascal Limat	026/475.19.49
Conciergerie de l'école	M. et Mme Yvan et Claudine Mauroux	Rte du Moulin 49 1782 Lossy 026/475.41.35
Services auxiliaires		
Logopédie	Mme Clélia Beffa Ecole de Lossy Présence : Mardi et jeudi	026/476.06.61 clelia.beffa@flos-carmeli.educanet2.ch
Psychologie	Mme Estelle Pasquier Ecole de Lossy Présence : Mercredi	026/476.06.61
Psychomotricité	Mme Chantal Villet	026/465.14.04 chantal.villet@edufr.ch

Conseil de parents Granges-Paccot – La Sonnaz

Gwenaëlle Ecoffey, Yves Litandi, Christine Monpays, Magalie Barras Pythoud, Maude Henninger, Crista Mauron, Séverine Meyer-Bisch, Melinda Maternini, Isabelle Reine, Corinne Meirino, Stéphane Erb, Joëlle Schneiter Avocegamou.

Comité d'école La Sonnaz

Gwenaëlle Ecoffey, Christine Monpays, Magalie Barras Pythoud, Crista Mauron, Maude Henninger, Reynald Olivier

Horaires

Classes primaires et enfantines

Matin	Lundi à vendredi	8h15-11h55 Sonnerie à 8h10
Après-midi	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	13h50-15h30 Sonnerie à 13h45
	Mercredi après-midi	Congé

Les élèves de 3H ont tous congé **le mardi matin**

Les élèves de 4H ont congé **le mardi ou le jeudi après-midi.**

Jours de présence pour les classes enfantines

	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>
<i>Matin</i>	1-2H	2H	1H	1-2H	2H
<i>Après-midi</i>	2H	1H	congé	2H	2H

Calendrier scolaire 2022-2023

Rentrée scolaire	Jeudi 25 août 2022
Vacances d'automne	Lundi 17 octobre 2022
Reprise des cours	Lundi 31 octobre 2022
Vacances de Noël	Lundi 26 décembre 2022
Reprise des cours	Lundi 9 janvier 2023
Vacances de Carnaval	Lundi 20 février 2023
Reprise des cours	Lundi 27 février 2023
Vacances de Pâques	Vendredi 7 avril 2023
Reprise des cours	Lundi 24 avril 2023
Dernier jour d'école	Vendredi 7 juillet 2023
Autres congés officiels	
Toussaint	Mardi 1 novembre 2022
Immaculée conception	Jeudi 8 décembre 2022
1er mai	Lundi 1er mai 2023
Ascension	Jeudi 18 mai 2023
Pont de l'Ascension	Vendredi 19 mai 2023
Lundi de Pentecôte	Lundi 29 mai 2023
Fête-Dieu	Jeudi 8 juin 2023
Pont de la Fête-Dieu	Vendredi 9 juin 2023

Divers	
Journée Pédagogique	Mercredi 7 septembre 2022
Loto de l'école	Vendredi 25 novembre 2022 à 20h
Camp de ski (5 à 8H)	6 au 10 mars 2023

Accueil extrascolaire

La structure de Granges-Paccot accueille les enfants de La Sonnaz. Pour de plus amples informations, merci de contacter la commune.

Surveillance

Les élèves sont sous la surveillance des enseignants dix minutes avant et dix minutes après les cours. En dehors de ce temps, il n'y a pas de surveillance ! Il n'est donc pas nécessaire de venir trop tôt à l'école.

Absences

Toute maladie ou absence de votre enfant doit être annoncée **AVANT** le début de la classe.

Pour les maladies de plus de 5 jours, nous exigeons un certificat médical signé par votre médecin.

Si aucun message de votre part n'est transmis à l'école avant le début des cours, l'enseignant appellera les personnes à contacter en cas d'urgence. Si ces appels n'aboutissent pas, la commune puis la police seront averties. Dans ce cas, les frais occasionnés par le déplacement de la police seront à charge des parents.

Congé

Des demandes de congé peuvent être accordées pour de justes motifs. Toute demande de congé pour prolongation de vacances ou pour motif de convenance personnelle **sera rejetée**.

Un formulaire officiel se trouve également sur le site de la commune.

Ce formulaire est à remplir et à retourner à la directrice, au moins 2 semaines avant le congé souhaité.

Jours Joker

Depuis la rentrée d'août 2022, les élèves peuvent bénéficier de 4 demi-jours Joker par année scolaire. Les jours joker peuvent être cumulés. Ils n'ont pas besoin de justificatif. Les jours Joker doivent être annoncés au moins une semaine à l'avance à l'enseignant/e avec le formulaire officiel.

Les demandes qui ne respecteront pas le délai seront refusées.

Il n'est pas autorisé de prendre de jours Joker aux dates suivantes :

- Le premier jour de l'année scolaire
- Pour les 5-8H, durant le camp de ski

Médicaments

Selon les directives du Service de l'enseignement, nous ne pouvons plus donner de médicaments durant le temps de classe.

En cas de maladie spécifique, veuillez fournir les médicaments nécessaires à l'enseignant.

Soins dentaires

Une fois par année, la cabine dentaire est présente dans notre cercle scolaire. Vous en serez avertis.

Les parents qui ne souhaitent pas de contrôle pour leur enfant doivent fournir, avant l'arrivée de la cabine dentaire, une attestation de leur dentiste privé.

Prophylaxie dentaire

Chaque année, le service de prophylaxie dentaire passe dans les classes pour faire de la prévention.

Education sexuelle

Le planning familial organise chaque année des cours d'informations pour les élèves de 2H, 6H et 8H.

Photos, vidéos

Lors d'activités spéciales, les élèves seront peut-être pris en photo ou filmés. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant y figure, merci de le communiquer par le biais du document « information élève-famille » envoyé avec la lettre de rentrée.

Parking

Les parents qui viendraient **exceptionnellement** chercher ou amener leur enfant à l'école sont priés d'utiliser le **parking inférieur** afin de garantir la sécurité des enfants sur le parking supérieur et de ne pas entraver la circulation des bus scolaires. Merci !

Objets trouvés

Tous les objets perdus ou oubliés durant l'année seront déposés à l'entrée des deux bâtiments.

Matériel interdit

- Les objets suivants sont interdits dans le cadre de l'école :
 - Natel, Ipad, Ipod, Appareil photos, rollers...

Ces objets seront confisqués et pourront être récupérés chez la directrice après un certain laps de temps.

- Selon les recommandations de la Police cantonale, il est fortement déconseillé d'amener des trottinettes à l'école.
- Il est préférable de ne pas apporter de jouets à l'école.